

# GUIDE DE L'ANIMATION ÉCO-RESPONSABLE DÉCRYPTAGE



## ALIMENTATION

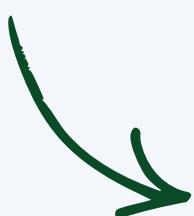
4.3 - Inciter à la réduction des emballages des repas à emporter

## 4.3 - INCITER À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES DES REPAS À EMPORTER

### Pourquoi ?

**LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

du 10 février 2020  
pour lutter contre toutes les différentes  
formes de gaspillage



dont fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040

(Source : Ministère de la Transition Ecologique)



## 4.3 - INCITER À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES DES REPAS À EMPORTER

### Pourquoi ?

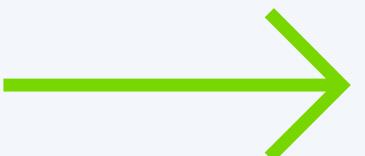
Depuis le

01 JANVIER 2021

Chaque consommateur peut apporter un **contenant réutilisable** dans les commerces de

**VENTE AU DÉTAIL**

(Source : *Ministère de la Transition Ecologique*)



## 4.3 - INCITER À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES DES REPAS À EMPORTER

### Pourquoi ?

Depuis le

01 JANVIER 2023

établissements de restauration doivent servir les repas et boissons dans de la **vaisselle réutilisable** (gobelets, couvercles, assiettes, récipients, couverts) quand ils sont

**CONSOMMÉS SUR PLACE**

(Source : *Ministère de la Transition Ecologique*)



## 4.3 - INCITER À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES DES REPAS À EMPORTER

### Comment

Privilégiez les fournisseurs et traiteurs proposant de la vaisselle **réutilisable** et/ou **consignable**



## 4.3 - INCITER À LA RÉDUCTION DES EMBALLAGES DES REPAS À EMPORTER

### Comment

Proposez à ses collaborateurs des **contenants réutilisables** en libre accès pour récupérer leur repas à emporter



**ET VOUS,  
QUELLE ACTION ÉCO-  
RESPONSABLE AVEZ  
VOUS MIS EN PLACE ?**

DITES LE NOUS CI-DESSOUS

